



Association pour le Soutien de l'Enseignement International sur la Côte d'Azur
agrée par l'Education Nationale

2010/2011 Inscriptions (nouveaux élèves) Section Internationale Anglophone

Documents d'inscription à retourner à l'ASEICA avant le 10 juin (collège/lycée), avant le 19 juin 2010 (primaire)

Chers Parents,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription de votre enfant, à retourner à :

ASEICA, B.P. 90312, 06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX.

- Inscription au **Lycée** : à retourner avant le 10 juin 2010
- Inscription au **Collège** : à retourner avant le 10 juin 2010
- Inscription en **Primaire** : à retourner avant le 19 juin 2010

A votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos meilleures salutations,

Le Service Administratif ASEICA

N.B. Message du Conseil d'Administration d'ASEICA

Merci de fournir le nom de votre entreprise dans le formulaire d'inscription : la qualité de l'enseignement multilingue et multiculturel dans les Sections Internationales fait partie de l'infrastructure qui rend notre région attractive pour les entreprises et les organismes de recherche.

Des statistiques qui reflètent le nombre de familles membres, représentées au sein des sociétés locales, nous aideront dans nos projets de développement et nous permettront d'inclure des employeurs locaux dans nos activités annuelles comme la Journée Internationale et le Yearbook, ou aux événements comme le Congrès des Sections Internationales qui a eu lieu au CIV en mars l'année dernière.

ASEICA, B.P. 90312, 06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX, FRANCE

Tel. +33(0)4.97.23.92.30 - Fax. +33(0)4.97.23.92.31 - secretariat@aseica.org - <http://www.aseica.org>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Titre 4 - N° SIRET 330 802 463 00043 - 8552Z

Conditions Financières - I

Document à conserver

Documents d'inscription à retourner à l'ASEICA avant le 10 juin (collège/lycée), avant le 19 juin 2010 (primaire)

L'ASEICA, Association pour le Soutien de l'Enseignement International sur la Côte d'Azur, est une association à but non lucratif régie par la loi de Juillet 1901. Les parents inscrivant leur(s) enfant(s) dans les programmes scolaires offerts par l'ASEICA deviennent obligatoirement membres de l'association. La cotisation annuelle fixée à 15 euros par famille s'ajoute aux frais d'inscription et de scolarité.

Les frais de scolarité sont entièrement dévolus aux frais de fonctionnement liés à l'enseignement. L'équilibre budgétaire dépend de la régularité des paiements.

Les parents s'engagent fermement et irrévocablement à régler tous les frais de scolarité et le cas échéant les pénalités de retard. Toute inscription à un voyage scolaire payant organisé par l'ASEICA est subordonnée au paiement intégral des frais de scolarité restant dus.

Frais de Scolarité 2010/2011

	Nombre d'enfants inscrits à l'ASEICA	Frais de scolarité annuels (par enfant)	Paiements avant le 10 juillet 2010 :	
			Remise	Frais de scolarité -2%
Primaire	le 1er et le 2 ^{ème} enfant	2 400,00 €	-48,00 €	2 352,00 €
	le 3 ^{ème} enfant (moins 20%)	1 920,00 €	-38,40 €	1 881,60 €
	le 4 ^{ème} enfant et suivants (moins 40%)	1 440,00 €	-28,80 €	1 411,20 €
Collège	le 1er et le 2 ^{ème} enfant	1 360,00 €	-27,20 €	1 332,80 €
	le 3 ^{ème} enfant (moins 20%)	1 088,00 €	-21,76 €	1 066,24 €
	le 4 ^{ème} enfant et suivants (moins 40%)	816,00 €	-16,32 €	799,68 €
Lycée	le 1er et le 2 ^{ème} enfant	2 020,00 €	-40,40 €	1 979,60 €
	le 3 ^{ème} enfant (moins 20%)	1 616,00 €	-32,32 €	1 583,68 €
	le 4 ^{ème} enfant et suivants (moins 40%)	1 212,00 €	-24,24 €	1 187,76 €

Conditions Financières - II

Document à conserver

Documents d'inscription à retourner à l'ASEICA avant le 10 juin (collège/lycée), avant le 19 juin 2010 (primaire)

Une cotisation annuelle à l'association de 15 euros par famille, ainsi que les frais administratifs de 250 euros pour **chaque nouvel élève** devront s'ajouter aux frais de scolarité. Le chèque de 250 euros pour confirmer chaque nouvelle inscription **ne pourra pas être remboursé**.

Les frais de scolarité sont payables uniquement en euros. Ils sont facturés annuellement, et payables impérativement avant le 10 septembre de l'année scolaire (sauf en cas de paiement par prélèvement mensuel).

Les frais de scolarité doivent être réglés comme suit :

1. **Par chèque à l'ordre d'ASEICA (à envoyer impérativement avec le dossier d'inscription) :**
 - a. La totalité, encaissable à partir du 1^{er} juillet 2010 : vous bénéficiez de 2% de remise sur le montant de la scolarité.
 - b. La totalité, encaissable à partir du 10 septembre 2010.

OU

2. **Par prélèvement direct sur un compte bancaire en France :**
 - a. En une fois à partir du 10 juillet 2010 : vous bénéficiez de 2% de remise sur le montant de la scolarité, le prélèvement est gratuit.
 - b. En 10 prélèvements à partir du 10 juillet 2010 au 10 avril 2011 : nous vous demandons 5 euros de participation aux frais. Un échéancier vous sera communiqué.

En cas de rejet d'un prélèvement, le montant de la mensualité devra alors être réglé par chèque ou en espèces. Dans le cas de rejet de deux prélèvements, les prélèvements sont suspendus et le montant des frais de scolarité restant dû est immédiatement exigible. Une pénalité de 15 euros s'appliquera pour tout prélèvement rejeté.

Retards de paiements

Une pénalité de retard de 15 euros par facture s'appliquera à tout paiement reçu après la date d'échéance. Tous les frais de recouvrement et frais légaux encourus sont à la charge du débiteur. L'ASEICA se réserve le droit d'exclure les élèves des activités extrascolaires et de l'orientation universitaire organisées par ASEICA.

Déductions

Familles nombreuses * :

Trois enfants scolarisés à l'ASEICA, réduction appliquée au cadet -20%
 Quatre enfants et suivants scolarisés à l'ASEICA -40%

* Certificat de la Caisse des Allocations Familiales exigé pour familles recomposées

Inscriptions en cours d'année :

Inscription après les vacances de Toussaint -15%
 Inscription après les vacances de Noël -30%
 Inscription après les vacances d'Hiver -50%
 Inscription après les vacances de Printemps -65%

Départ anticipé

Tout semestre commencé est dû dans sa totalité. Le deuxième semestre commence le 15 janvier.

Le chèque de 250 euros demandé pour les nouvelles inscriptions n'est pas remboursable.

Formulaire d'Inscription 2010-2011

Documents d'inscription à retourner à l'ASEICA avant le 10 juin (collège/lycée), avant le 19 juin 2010 (primaire)

RENSEIGNEMENTS SUR L'ELEVE :

Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Pays de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> M	Lieu de naissance :
<input type="checkbox"/> F	Nationalité 1 :
	Nationalité 2 :

CLASSE : Rentrée 2010-2011 (Cocher les cases correspondantes pour la rentrée 2010-2011)

COLLEGE :

<u>Etablissement :</u>	<u>Classe :</u>
<input type="checkbox"/> CIV	<input type="checkbox"/> 6 ^{ème}
<input type="checkbox"/> Eganaude	<input type="checkbox"/> 5 ^{ème}
<input type="checkbox"/> Niki de St Phalle	<input type="checkbox"/> 4 ^{ème}
	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème}

PRIMAIRE :

<u>Ecole :</u>	<u>Classe :</u>
<input type="checkbox"/> Sartoux	<input type="checkbox"/> CP
<input type="checkbox"/> Trois Collines	<input type="checkbox"/> CE1
	<input type="checkbox"/> CE2
	<input type="checkbox"/> CM1
	<input type="checkbox"/> CM2

LYCEE :

<u>Etablissement :</u>	<u>Classe :</u>
LIV	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde}
	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère}
	<input type="checkbox"/> Terminale

PERE :

MERE :

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Entreprise :	Entreprise :
Tél. travail :	Tél. travail :
Portable :	Portable :
<u>Adresse :</u>	<u>Adresse :</u>
N°av.-rue-rte-ch. :	N°av.-rue-rte-ch. :
Villa - Rés. - Bât. :	Villa - Rés. - Bât. :
Code postal / Ville :	Code Postal / Ville :
Pays :	Pays :
Tél. domicile :	Tél. domicile :

Conditions Financières - III

Documents d'inscription à retourner à l'ASEICA avant le 10 juin (collège/lycée), avant le 19 juin 2010 (primaire)

Je, soussigné(e),, Père/Mère/Tuteur (rayer les mentions inutiles),

De l'élève/Des élèves, (nom, prénom) :

Classe demandée, année scolaire 2010/2011 :

Déclare avoir lu et approuvé les trois pages des Conditions Financières concernant les frais de scolarité et déclare choisir le mode de paiement suivant, (un seul mode de paiement par famille) :

Par cheque à l'ordre d'ASEICA:

- ANN La totalité par chèque (ci-joint), encaissable à partir du 1^{er} Juillet 2010 (-2% de réduction sur la scolarité si l'inscription est dûment complétée : avant le 10 juin, collège/lycée ; avant le 19 juin, primaire.)
- CPT La totalité par chèque (ci-joint), encaissable à partir du 10 septembre 2010

OU

Par prélèvement direct sur un compte bancaire en France :

- P07 La totalité par prélèvement à partir du 10 juillet 2010 (-2% de réduction sur la scolarité si l'inscription est dûment complétée : avant le 10 juin, collège/lycée ; avant le 19 juin, primaire.)
- P10 En dix prélèvements du 10 juillet 2010 au 10 avril 2011 (+ 5 euros de frais)

Date : Signature :
 (Faire précéder votre signature de la mention manuscrite "lu et approuvé »)

SOMMES A REGLER A L'ASEICA * (à confirmer par facture en août) :

Frais administratifs : Je joins un chèque de 250 euros par enfant, encaissable immédiatement, pour valider la première inscription de chaque nouvel enfant. (Nb. d'enfants _____ x 250€)	€
Frais de scolarité annuels, enfant le plus âgé (nom, prénom) :	
Frais de scolarité annuels, enfant suivant (nom, prénom) :	
Frais de scolarité annuels, enfant suivant (nom, prénom) :	
Frais de scolarité annuels, enfant suivant (nom, prénom) :	
Cotisation annuelle obligatoire, par famille :	15,00€
Frais de prélèvements, (+5,00€ par an, pour les prélèvements en dix fois) :	
Total dû :	€

* Voir « Conditions Financières - I » pour le calcul des frais de scolarité

Je retourne le dossier complet et dûment signé :

- Formulaire d'inscription (un formulaire par nouvel élève)
- Conditions Financières - III (cette page signée)
- Annexe I (signée)
- Paiement par chèque : je joins le chèque maintenant (encaissable à partir du 1^{er} juillet ou du 10 sept. 2010)
- Paiement par prélèvement :
- Je règle déjà par prélèvement (pour un autre enfant déjà réinscrit dans la section anglophone). Merci d'utiliser les références bancaires existantes dans vos fichiers. Je ne retourne pas le document « Demande de prélèvements ».
- Je souhaite régler par prélèvement. Je vous informe de mes coordonnées bancaires, je joins ces deux documents : « Demande de Prélèvements », (compléter les deux parties, sans les séparer), et Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou RIP.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

FA _____ / _____

ASEICA, B.P. 90312, 06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX, FRANCE

Tel. +33(0)4.97.23.92.30 - Fax. +33(0)4.97.23.92.31 - secretariat@aseica.org - <http://www.aseica.org>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Titre 4 - N° SIRET 330 802 463 00043 - 8552Z

Annexe I

Documents d'inscription à retourner à l'ASEICA avant le 10 juin (collège/lycée), avant le 19 juin 2010 (primaire)

1. Adresses email : (merci d'écrire lisiblement)

Père :

Mère :

2. Vie Associative

a) Souhaitez-vous participer à la vie associative (Communication, Social, Club de livres...) ?

Oui, dans le(s) domaine(s) suivant(s)

Non

b) Acceptez-vous que vos coordonnées soient communiquées aux autres parents ?

Oui

Non

3. Autorisation parentale pour l'utilisation de photos et images numériques des élèves :

J'accepte que les photos et images numériques de l'enfant nommé ci-dessous apparaissent dans les publications écrites (ex. Yearbook, Fête de Noël, etc.) de l'association ASEICA et sur son site Web. Je suis informé que cette utilisation est faite dans un cadre pédagogique uniquement et que l'identité de mon enfant sera protégée. Je suis également informé que ces images pourront être utilisées ou distribuées sous d'autres formes (DVD-CD Rom), toujours dans le cadre des activités de l'Association.

Nom de l'enfant :

Classe en 2010/2011 :

Nom des parents ou tuteurs légaux :

Adresse :

.....

Date :

Signature précédée de « Lu et approuvé » :

